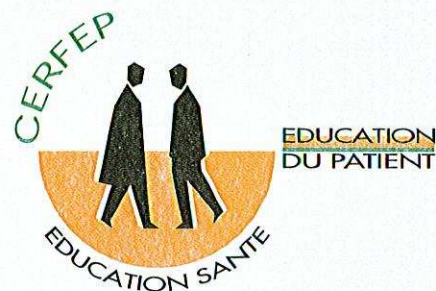




CENTRE DE RESSOURCES ET DE FORMATION À L'ÉDUCATION DU PATIENT



CONTEXTE POLITIQUE ET JURIDIQUE DE L'ÉDUCATION DU PATIENT

Viviane SZYMCZAK
Priscille DEFIEF

Nov. 2008 ©

Introduction

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) se développe progressivement en France depuis plus de vingt ans. Sa pratique s'est répandue plus ou moins rapidement à l'hôpital, dans les réseaux de soins et en libéral. Parallèlement, les divers instances et acteurs du système de santé français et européen ont tenté d'encadrer cette pratique en l'inscrivant dans des textes de nature politique, législative ou réglementaire.

De par son implication depuis 1997 dans l'accompagnement, la formation et l'information des professionnels de l'éducation du patient, le Centre de Ressources et de Formation à l'Education du Patient (CERFEP) de la Cram Nord-Picardie a pu observer les nombreuses évolutions du contexte politique et juridique de l'ETP. Le document que nous vous proposons ici correspond donc à une sélection des principaux textes qui, selon nous, façonnent la discipline, les situations d'exercice de l'ETP jusqu'à sa reconnaissance officielle.

Il n'a pas vocation à être exhaustif et certaines publications ont volontairement été écartées.

Enfin, considérant aujourd'hui la prise en compte politique du poids des maladies chroniques dans le paysage sanitaire français, il est probable que ce travail soit rapidement amené à être complété et mis à jour.

Chaque document est présenté avec sa référence complète. Un extrait significatif est également reproduit. Enfin, après chaque extrait, vous trouverez un lien vers la version électronique du document, quand celle-ci est disponible sur Internet.

Charte européenne du malade usager de l'hôpital, Adoptée par le Comité hospitalier de la Communauté économique européenne, 1979

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Le malade usager de l'hôpital a le droit d'être informé de ce qui concerne son état. C'est l'intérêt du malade qui doit être déterminant pour l'information à lui donner. L'information donnée doit permettre au malade d'obtenir un aperçu complet de tous les aspects, médicaux et autres, de son état, et de prendre lui-même les décisions ou de participer aux décisions pouvant avoir des conséquences sur son bien-être. [...]»

http://www.hope.be/05eventsandpublications/docpublications/07_charter/07_charterpatients_1979.pdf
(en anglais)

Consulté le 11/09/08

Recommandation n° R (80) 4 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant la participation active du malade à son propre traitement, Adoptée par le Comité des Ministres au Conseil de l'Europe le 30 avril 1980

CRAMNP J.01.04-DOS1

*« [...] Considérant la préoccupation croissante concernant les coûts des services de soins de santé dans les pays membres du Conseil de l'Europe ;
Estimant que les patients peuvent s'aider eux-mêmes et apporter ainsi une contribution importante à la protection et au rétablissement de la santé ;*

[...]

Reconnaissant qu'une instruction appropriée des malades peut encourager leur participation et également une utilisation satisfaisante des services publics à un coût relativement modique ;

Recommande aux gouvernements des Etats membres :

- de mettre en oeuvre des programmes visant à encourager les malades à participer de façon active aux traitements, à la prévention ainsi qu'au maintien, à la promotion et au rétablissement de leur santé et de celles des autres ;

[...]

Dans cet esprit, il conviendrait d'attribuer des ressources financières accrues aux programmes de soins qui encouragent la participation du malade.

[...]

Une politique sanitaire où les professionnels seront attentifs à leur responsabilité d'encourager la participation active du malade à son propre traitement doit être menée.

Des innovations de nature à susciter chez les professionnels une compréhension des besoins du malade et à faciliter la participation de celui-ci à son propre traitement sont à encourager lors de leur formation.

[...]

Une formation complémentaire pour tous les membres de l'équipe dans le domaine des techniques d'information, des techniques de communication éducative non directive, et dans le domaine de l'éducation sanitaire, doit être encouragée. [...]»

<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=678555&Site=CM&BackColorInternet=9999CC&BackColorIntranet=FFBB55&BackColorLogged=FFAC75>

Consulté le 11/09/08

Déclaration de St Vincent (Italie), Bureau régional pour l'Europe de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et de la section européenne de la FID (Fédération Internationale du Diabète), 10,11 & 12 octobre 1989

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Buts à échéance de cinq ans

. Concevoir, entreprendre et évaluer des programmes cohérents pour détecter et combattre le diabète et ses complications, en faisant appel principalement à l'auto-prise en charge et au soutien de la collectivité.

. Sensibiliser davantage la population et les professionnels de la santé aux possibilités actuelles et aux besoins futurs concernant la prévention des complications du diabète et du diabète lui-même.

. Organiser la formation et l'enseignement en matière de prise en charge et de traitement du diabète, pour les patients diabétiques de tout âge, pour leur famille, leurs amis et collègues, ainsi que pour l'équipe soignante. [...] »

http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/36_diabet7.htm

Consulté le 11/09/08

Loi hospitalière n°91-748 du 31 juillet 1991, JO du 2 août 1991 (abrogée en partie par l'ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000)

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Art. L. 711-1.- Les établissements de santé publics et privés assurent les examens de diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes en tenant compte des aspects psychologiques du patient.

Ils participent à des actions de santé publique et notamment à toutes actions médico-sociales coordonnées et à des actions d'éducation pour la santé et de prévention [...]. »

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

L'ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 modifie le code de la Santé Publique (voir p. 7). L'article L711-1 est remplacé par l'article L6111-1 du code de la Santé Publique (l'extrait cité ci-dessus reste valable).

Déclaration sur la promotion des droits des patients en Europe, Consultation européenne sur les droits des patients, Amsterdam, 28-30 mars 1994, OMS, Bureau régional de l'Europe
CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Promouvoir et entretenir des relations spécifiques entre les patients et les dispensateurs de soins, et en particulier, encourager une forme de participation plus active des patients. [...] »

Chacun a le droit de recevoir les soins correspondant à ses besoins, y compris des mesures préventives et d'activités de promotion de la santé. [...] »

Les patients ont le droit d'être traités avec dignité en ce qui concerne le diagnostic, le traitement et les soins, qui doivent respecter leur culture et leurs valeurs. [...] »

Ordonnance n°96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée, JO du 25 avril 1996 (abrogée en partie par [l'ordonnance n° 2000-548](#) du 15 juin 2000)

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Art. L. 710-1-1.- La qualité de la prise en charge des patients est un objectif essentiel pour tout établissement de santé. Celui-ci doit procéder à une évaluation régulière de leur satisfaction, portant notamment sur les conditions d'accueil et de séjour. Les résultats de ces évaluations sont pris en compte dans l'accréditation définie à l'article L.710-5. [...] »

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

L'ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 modifie le code de la Santé Publique (voir p. 7). L'article L710-1-1 est remplacé par l'article L1112-2 du code de la Santé Publique (l'extrait cité ci-dessus reste valable).

Charte de Ljubljana sur la réforme des soins, OMS, Bureau régional de l'Europe, Copenhague, 19 juin 1996

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Réaffecter les ressources humaines pour la santé

Il faut adopter, dans la formation de base, spécialisée et continue des personnels de santé, une vision plus large que celle des soins curatifs traditionnels. La qualité des soins, la prévention de la maladie et la promotion de la santé doivent faire partie intégrante de la formation. [...] »

http://www.euro.who.int/AboutWHO/Policy/20010927_5?language=French

Consulté le 11/09/08

« [...] L'éducation du patient et éventuellement de son entourage par le biais des apprentissages, de la préparation et de l'adhésion au traitement, de la prévention. Le recours à des relais associatifs peut être utilisé à cet effet. [...] »

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/1998/98-05/a0050234.htm>

Consulté le 11/09/08

Rapport du groupe de travail Diabète - Prévention, dispositifs de soin et éducation du patient, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Haut Comité de la Santé publique, Mai 1998

CRAMNP P.07.02.A-16

« [...] Le poids sanitaire des maladies chroniques, les souffrances qu'elles occasionnent, le coût de leur traitement (augmenté du fait de leur longueur), rendent nécessaire la mise en place de stratégies de prévention. Ce besoin de prévention vise aussi bien les maladies chroniques, lorsque cela est possible, que leurs complications, au stade de la maladie déclarée. [...] »

L'éducation du patient vise aujourd'hui deux objectifs complémentaires :

- l'éducation pour la santé, qui s'efforce de transmettre des règles générales d'hygiène et de comportement et s'inscrit plus généralement dans une optique de santé publique,

- et l'éducation stricto sensu du patient, qui cherche à assurer la prise en charge de la maladie par le patient lui-même (dans le cadre d'une autonomisation croissante), et qui est, à tort ou à raison, beaucoup plus souvent mise en oeuvre par des spécialistes de ces maladies.

Quelle que soit la pertinence de cette distinction, l'éducation pour la santé et l'éducation du patient apparaissent aujourd'hui comme des enjeux majeurs de santé publique pour plusieurs, dont certaines sont évoquées dans ce rapport :

- la conscience toujours plus vive de l'importance des mesures d'hygiène et de comportements pour la prévention d'un nombre important de troubles,

- le développement des maladies chroniques et l'augmentation, actuelle et prévisible, des maladies de longue durée avec le vieillissement de la population,

- le développement de nouveaux types de relations entre les patients et les médecins, induisent de la part des malades, l'exigence d'une plus grande concertation, et de la

part des médecins la nécessité d'une implication active du patient dans la mise en oeuvre des traitements des diabètes et des maladies chroniques. [...] »

http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/36_diabet.htm

Consulté le 11/09/08

Education thérapeutique du patient, Programmes de formation continue pour professionnels de soins dans le domaine de la prévention des maladies chroniques, Recommandations d'un groupe de travail de l'OMS, Bureau régional pour l'Europe, Copenhague, 1998, traduction UCL Bruxelles, 1999

CRAMNP J.01.04.E.a-3

« [...] L'éducation thérapeutique du patient devrait permettre aux patients d'acquérir et de conserver les capacités et compétences qui les aident à vivre de manière optimale leur vie avec leur maladie.

Il s'agit d'un processus permanent, intégré dans les soins, et centré sur le patient. L'éducation implique des activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage de l'autogestion et de soutien psychologique concernant la maladie, le traitement prescrit, les soins, le cadre hospitalier et de soins, les informations organisationnelles, et les comportements de santé et de maladie. Elle vise à aider les patients et leurs familles à comprendre la maladie et le traitement, coopérer avec les soignants, vivre plus sainement et maintenir ou améliorer leur qualité de vie. [...] »

<http://www.euro.who.int/document/e63674.pdf>

(en anglais)

Consulté le 04/11/08

Loi n°98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999, JO du 27 décembre 1998

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Art. 22 [...] Le cas échéant, les modes de rémunération, autres que le paiement à l'acte, des activités de soins ainsi que les modes de rémunération des activités non curatives des médecins, et notamment de prévention, d'éducation pour la santé, de formation, d'évaluation, d'études de santé publique, de veille sanitaire, prévus par des contrats passés entre les médecins concernés et les organismes d'assurance maladie et définissant les obligations relatives aux conditions d'exercice qui en résultent pour les intéressés [...] »

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

Circulaire DGS/SQ2/DH n° 99-264 du 4 mai 1999 relative à l'organisation des soins pour la prise en charge du diabète de type 2, non insulino-dépendant

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Les professionnels doivent s'organiser pour que la technicité des prestations soit rigoureusement adaptée à la complexité du problème médico-sanitaire, en évitant en particulier de complexifier ce qui peut être traité simplement et en donnant la priorité à l'éducation du patient [...] »

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/1999/99-20/a0201367.htm>

Consulté le 15/09/08

Loi n°99-1140 du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000, JO du 30 décembre 1999, Annexe : Rapport sur les orientations de la politique de santé et de la sécurité sociale et les objectifs qui déterminent les conditions générales de l'équilibre financier

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé
[...] L'éducation thérapeutique des patients atteints de pathologie chronique sera développée pour améliorer l'efficacité de la prise en charge et permettre une plus grande autonomie de la personne. Le diabète et l'asthme feront l'objet, dès 2000, d'expérimentations locales et régionales.[...] »

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

Conférences nationales de santé 1996-2000 - Dix priorités d'égale importance, Direction Générale de la Santé, 2000

CRAMNP J.01-DOS6

« [...] 5- Améliorer les performances et décroïsonner le système de lutte contre le cancer et le diabète de type 2
Concevoir et mettre en oeuvre une politique concernant l'éducation du patient, tant à l'hôpital qu'en médecine de ville.
Prolongeant les travaux déjà menés sur le diabète, le Gouvernement a décidé de faire de l'éducation thérapeutique des patients atteints de pathologies chroniques, un objectif prioritaire. Il s'agit, non seulement d'améliorer l'efficacité de la prise en charge, mais aussi de promouvoir une plus grande autonomie de la personne malade et de leur permettre d'être partie prenante dans la prise en charge de sa maladie. [...] »

http://www.sante.gouv.fr/htm/minister/cns_2000.htm

Consulté le 11/09/08

Conférence Nationale de Santé - Rapport 2000, BRODIN M., 21-23 mars 2000

CRAMNP G.03.01-21

« [...] Proposition 8 : La Conférence nationale de santé souhaite voir se renforcer l'éducation thérapeutique du patient ; elle souhaite la diffusion des pratiques professionnelles éducatives à l'ensemble des futurs intervenants du domaine de la santé. Elle souhaite que soient expérimentés, puis généralisés des modes d'allocations de ressources spécifiques en ville à l'hôpital. [...] »

http://www.sante.gouv.fr/htm/minister/cns_2000.htm

Consulté le 11/09/08

Ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 relative à la partie Législative du code de la santé publique, JO du 22 juin 2000

CRAMNP J.01.04-DOS1

«[...] Article 4

I. - Sont abrogées, sous réserve de l'article 5, les dispositions de la partie Législative du code de la santé publique dans sa rédaction issue du décret no 53-1001 du 5 octobre 1953, modifié par les décrets no 55-512 du 11 mai 1955 et no 56-907 du 10 septembre 1956, auxquelles la loi no 58-346 du 3 avril 1958 a donné valeur législative, ainsi que les textes qui les ont complétées ou modifiées. [...]»

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

L'article L711-1 est remplacé par l'article L6111-1 du code de la Santé Publique.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=4F3B4DA68D51AC8F7E3810392EC11765.tpdjo09v_3?idArticle=LEGIARTI000006690670&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20080908

L'article L710-1-1 est remplacé par l'article L1112-2 du code de la Santé Publique.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=3FD9F866BFB0D7A7A1BD7930AD4A3B7E.tpdjo11v_1?cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTI000006685796&dateTexte=20080908&categorieLien=cid

Loi n°2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001, JO du 24 décembre 2000, Annexe : *Rapport sur les orientations de la politique de santé et de la sécurité sociale et les objectifs qui déterminent les conditions générales de l'équilibre financier*

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Améliorer la prise en charge

[...] Le gouvernement amplifiera les actions permettant de développer l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques comme le diabète ou l'asthme, ainsi que les actions permettant d'améliorer l'efficacité de la prise en charge mais aussi promouvoir une plus grande autonomie de la personne malade et de lui permettre d'être partie prenante dans la prise en charge de sa maladie. [...]»

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

Rapport « L'Éducation thérapeutique du patient », Ministère de l'Emploi et de la solidarité, DGS (Direction Générale de la Santé), Bureau Maladies Chroniques enfants et vieillissement, Mars 2000
CRAMNP J.01.04.A-10/01

« [...] L'éducation thérapeutique du patient est un élément important de la prise en charge médicale, notamment en cas de maladie chronique (diabète, asthme, bronchite chronique, hypertension artérielle, etc.).[...] »

<http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/eduthera/index.htm>

Consulté le 11/09/08

Éducation thérapeutique du patient asthmatique : adulte et adolescent, Recommandations, ANAES (Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé), Juin 2001
CRAMNP J.01.04.A-14

« [...] L'éducation thérapeutique a une efficacité démontrée sur plusieurs critères d'évaluation du contrôle de l'asthme, en particulier les hospitalisations, le recours aux services d'urgences, les hospitalisations non programmées [...]. L'éducation thérapeutique structurée est plus efficace que l'information seule [...]. »

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_271954/education-therapeutique-du-patient-asthmatique-adulte-et-adolescent

Consulté le 09/09/08

Circulaire DGS/SD6 n° 2001-504 du 22 octobre 2001 relative à l'élaboration des schémas régionaux d'éducation pour la santé, BO n°2001-46
CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Les objectifs [de l'éducation thérapeutique du patient] sont donc de permettre à tous les patients dont l'état de santé le nécessite d'avoir accès à un programme structuré d'éducation thérapeutique et de renforcer la fonction éducative des prestataires de soins. [...] »

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2001/01-46/a0463058.htm>

Consulté le 11/09/08

Programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2, 2002-2005, Paris, Ministère de la Santé
CRAMNP J.01.04.F-8

« [...] L'éducation thérapeutique vise à aider le patient et son entourage à comprendre la maladie diabétique, son traitement et les modalités de coopération avec les soignants. Elle repose sur l'acquisition de compétences en partenariat avec les soignants. Elle est reconnue comme capitale pour l'observance thérapeutique et permet de diminuer l'incidence des complications à court, moyen et long terme ». Les objectifs fixés sont :

o Développer l'éducation thérapeutique de groupe ambulatoire : à l'hôpital , en ville en commençant dans les réseaux diabètes
o Proposer aux professionnels de santé une typologie de l'éducation thérapeutique de groupe selon la typologie élaborée par la CNAMTS et le PERNS [...]»

<http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/diabete/prog.htm>

Consulté le 11/09/08

Loi n°2001-1246 du 21 décembre 2001 de financement de la sécurité sociale pour 2002, JO du 26 décembre 2001, Annexe : Rapport sur les orientations de la politique de santé et de la sécurité sociale et les objectifs qui déterminent les conditions générales de l'équilibre financier

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Une politique de santé organisée autour de la prévention et des priorités de santé publique

La prévention sera inscrite dans chacun des programmes de santé publique (cancer, nutrition, asthme, sida, diabète,...) par des actions de dépistage, d'éducation pour la santé, mais aussi d'éducation thérapeutique. [...]»

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

La santé en France, Haut Comité de Santé Publique, Janvier 2002

CRAMNP H.02.01-27

« [...] Quatrième partie :

L'usager, acteur du système de santé

La loi de modernisation du système de santé en préparation est une étape importante du renforcement du processus du débat démocratique dans le domaine de la santé. Dans ce domaine, le bureau Démocratie sanitaire de la DGS poursuit les objectifs suivants :

.Faire en sorte que les priorités des politiques et les programmes de santé soient compris et partagés avec et par les usagers et les associations concernées.

.Renforcer les droits individuels des patients dans les domaines des soins, de la prévention et de l'éducation pour la santé.

.Renforcer l'expression collective des usagers dans le système de santé.

Développer la culture de « démocratie sanitaire » : une démarche d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique de santé publique fondée sur des principes et des valeurs, notamment celles de l'équité dans l'accès à la santé, de l'équité à l'accès à l'information, le principe de qualité de l'information délivrée et reçue, des conseils de prévention et des soins ; un impératif de sécurité. [...]»

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000152/index.shtml>

Consulté le 11/09/08

Loi du 4 mars 2002-303 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, JO du 5 mars 2002

CRAMNP J.01.04-DOS1

«[...] Chapitre VII Politique de prévention

Art. L1417-1. -La politique de prévention a pour but d'améliorer l'état de santé de la population en évitant l'apparition, le développement ou l'aggravation des maladies ou accidents et en favorisant les comportements individuels et collectifs pouvant contribuer à réduire le risque de maladie et d'accident. A travers la promotion de la santé, cette politique donne à chacun les moyens de protéger et d'améliorer sa propre santé.

La politique de prévention tend notamment à :

[...] A développer également des actions d'éducation thérapeutique. [...]»

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

Circulaire DHOS/DGS n°2002/215 du 12 avril 2002 relative à l'éducation thérapeutique au sein des établissements de santé, BO n°2002-18

CRAMNP J.01.04-DOS1

«[...] Résumé : le développement de l'éducation thérapeutique constitue une priorité de santé publique : sa définition et ses objectifs sont précisés.

La circulaire définit les modalités de l'appel d'offre national 2002 qui permet de développer l'éducation thérapeutique ambulatoire de groupe, réalisée par des équipes appartenant à des établissements de santé pour les patients diabétiques, asthmatiques ou porteurs de pathologies cardiovasculaires.[...]»

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2002/02-18/a0181729.htm>

Consulté le 11/09/08

Education thérapeutique de l'enfant asthmatique, Recommandations, ANAES, Juin 2002

CRAMNP J.01.04.A-16

«[...] L'éducation thérapeutique vise à aider l'enfant et ses parents à acquérir et maintenir des compétences permettant une gestion optimale de la qualité de vie de l'enfant avec la maladie. Elle nécessite la mise en place, par le(s) professionnel(s) de santé, d'un processus par étapes, intégré dans la démarche de soins [...]»

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_272191/education-therapeutique-de-l-enfant-asthmatique

Consulté le 09/09/08

Code de la santé publique, Partie réglementaire, quatrième partie : professions de santé, Livre III : auxiliaires médicaux, Titre Ier : profession d'infirmier ou d'infirmière, Chapitre Ier : Exercice de la profession
CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Dans le cadre de son rôle propre, l'infirmier ou l'infirmière accomplit les actes ou dispense les soins suivants :

[...]

4° Aide à la prise des médicaments présentés sous forme non injectable ;

5° Vérification de leur prise ;

6° Surveillance de leurs effets et éducation du patient ; [...]»

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 15/09/08

Loi du 9 août 2004 relative à la politique de Santé publique, Brochure pédagogique Objectifs et enjeux, DGS, Février 2005
CRAMNP J.01-DOS8

« [...] C-Une logique de résultats :

[...] Les plans stratégiques pluriannuels

Pour la période 2004-2008, cinq Plans stratégiques pluriannuels ont été définis :

- Plan national de lutte contre le cancer.
- Plan national de lutte pour limiter l'impact sur la santé de la violence, des comportements à risques et des conduites addictives.
- Plan national de lutte pour limiter l'impact sur la santé des facteurs d'environnement (Plan national santé environnement), dont ceux liés au milieu du travail.
- Plan national de lutte pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques.
- Plan national pour améliorer la prise en charge des maladies rares. [...]»

http://www.sante.gouv.fr/cdrom_lpsp/pdf/Brochure_dgs.pdf

Consulté le 11/09/08

Loi n°2004 - 810 du 13 août 2004 relative à l'Assurance maladie, JO du 17 août 2004
CRAMNP J.01.04-DOS1

«[...] Art L. 161-40. - Au titre de sa mission d'évaluation de la qualité de la prise en charge sanitaire de la population, la Haute Autorité de santé est chargée : [...] 3° D'évaluer la qualité et l'efficacité des actions ou programmes de prévention, notamment d'éducation pour la santé, de diagnostic ou de soins. [...]»

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

Circulaire DHOS/DGS/DGAS n°2004-517 du 28 octobre 2004 relative à l'élaboration des SROS de l'enfant et de l'adolescent, BO n°2004-52
CRAMNP J.01.04-DOS1

«[...] L'organisation de la prise en charge des pathologies chroniques doit faire l'objet d'une structuration en réseau de façon prioritaire. L'éducation thérapeutique du patient constitue une priorité de santé publique et doit être soutenue. Le SROS doit soutenir le développement de l'activité d'éducation thérapeutique de groupe, au sein des établissements de santé, pour les patients suivis en milieu hospitalier et en médecine libérale, ainsi que les consultations et hôpitaux de jour d'éducation thérapeutique. L'organisation définie par le SROS prend en compte les prises en charges d'éducation thérapeutique organisées par la médecine libérale et s'articule avec elles [...]»

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2004/04-52/a0523394.htm>

Consulté le 11/09/08

Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, JO n°95 du 23 avril 2005
CRAMNP J.01.04-DOS1

«[...] Art 2 : Si le médecin constate qu'il ne peut soulager la souffrance d'une personne, en phase avancée ou terminal d'une affection grave et incurable, quelle que soit la cause, qu'en lui appliquant un traitement qui peut avoir pour effet secondaire d'abrégé sa vie, il doit en informer le malade, [...], la famille ou, à défaut, un des proches. La procédure suivie est inscrite dans le dossier médical. [...]»

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

Circulaire DHOS/DGS n°2006-90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée, BO n°2006-04 (actualise la circulaire DGS/DH/95 n°22 du 6 mai 1995)
CRAMNP J.01.04-DOS1

«[...] 2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et ses soins.

3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. [...]

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. [...]

8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité. [...]»

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2006/06-04/a0040012.htm>

Consulté le 11/09/08

Affections de longue durée (ALD) : recommandations de la HAS, Saint-Denis La Plaine, HAS (Haute Autorité de Santé)

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'Assurance maladie, qui a créé la HAS, a prévu une évolution du régime des ALD. [...] C'est donc un véritable engagement contractuel au service de la qualité du parcours de prise en charge du malade qui est visé, conduisant à mieux repérer et suivre les personnes atteintes d'une maladie chronique. [...] La même loi a donné à la HAS trois missions dans ce dispositif rénové, complémentaires :

[...]

formuler des recommandations sur les actes et prestations nécessités pour la prise en charge des différentes affections concernées

[...]»

http://www.has-sante.fr/portail/display.jsp?id=c_5237&pcid=c_5237

Consulté le 11/09/08

Evaluation des écoles de l'asthme en France, Direction Générale de la Santé, Juin 2006

CRAMNP J.01.04.D-5

« [...] Les programmes d'éducation étudiés conduisent à une amélioration de l'état clinique des patients. [...] Les programmes d'éducation limités à la seule délivrance d'informations ne conduisent pas à des impacts mesurables sur l'état de santé des patients [...] »

<http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/asthme/rapport.pdf>

Consulté le 11/09/08

Rapport « Cinq expérimentations de coopération et de délégation de tâches entre professions de santé », Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS), Juin 2006

CRAMNP G.05.00-19

« [...] A la suite du rapport Berland « Transferts de tâches et de compétences : la coopération des professions de santé », le Ministre de la Santé et des Solidarités, Jean-François Mattéi a souhaité le lancement, en décembre 2003, d'expérimentations devant s'inscrire dans un cadre législatif et réglementaire précis. [...] Nous concluons à la faisabilité de cette collaboration médecin-infirmière dans notre expérimentation, à l'absence de perte de chance pour le patient et à une meilleure observance thérapeutique. [...] »

http://www.anfiide.com/Documents/documents-utiles/rapport_cinq_experim_juin2006.pdf

Consulté le 11/09/08

Rapport final « Stratégies nouvelles de prévention », Ministère de la Santé et des Solidarités, Commission d'Orientation de Prévention, 15 décembre 2006

CRAMNP G.03.00-18

« [...] Il est nécessaire d'intégrer l'éducation thérapeutique dans les procédures de prise en charge [...]. »

http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/toussaint_151206/rapport.pdf

Consulté le 11/09/08

Loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007, JO du 22 décembre 2006

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Les caisses nationales d'assurance maladie peuvent mettre en place des programmes d'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques visant à leur apporter des conseils en termes [...] d'éducation à la santé [...] ».

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

Circulaire DHOS/O3/CNAM n° 2007-88 du 2 mars 2007 relative aux orientations de la DHOS et de la CNAMTS en matière de réseaux de santé et à destination des ARH et des URCAM, BO n° 2007-04

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] 1.2.2 Les réseaux de santé s'inscrivent dans l'organisation territoriale des soins

Les réseaux de santé doivent à l'avenir être incités à développer une offre de services sur les points suivants :

[...] développer des fonctions nécessaires à la prise en charge de pathologies chroniques : éducation thérapeutique (prévention des complications), suivi de l'observance, et conformément aux recommandations de l'HAS concernant les affections de longue durée, « accompagnement des parcours de soins des patients au sein du système de santé [...] »

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2007/07-04/a0040067.htm>

Consulté le 11/09/08

Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011, Paris, Ministère de la Santé et des Solidarités, Avril 2007

CRAMNP J.01.04.A-31

« [...] Axe 2 / Elargir la médecine de soins à la prévention

4. Intégrer à la formation médicale l'éducation thérapeutique du patient

5. Rémunérer l'activité d'éducation du patient à l'hôpital et en ville

6. Mettre des outils d'éducation thérapeutique à disposition des médecins traitants

7. Reconnaître de nouveaux acteurs de prévention [...] »

Arrêté du 2 mai 2007 portant approbation de l'avenant n°23 à la convention nationale des médecins généralistes et des médecins spécialistes organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie, JO du 3 mai 2007
CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] l'assurance maladie envisage de lancer une expérience pilote d'accompagnement des patients diabétiques, dans laquelle le rôle du médecin traitant sera prépondérant, et à laquelle l'ensemble des médecins spécialistes concernés, seront associés [...] »

Circulaire DHOS/E2 n°2007-216 du 14 mai 2007 relative au développement de l'éducation du patient atteint de maladies chroniques : mise en oeuvre d'une démarche d'évaluation des programmes éducatifs financés dans le cadre des Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation (MIGAC), BO n°2007-07

« [...] De nombreux programmes d'éducation thérapeutiques sont mis en oeuvre actuellement dans les établissements de santé au titre de la MIGAC "action de prévention et d'éducation thérapeutique relative aux maladies chroniques". Il apparaît que ces programmes sont très hétérogènes et comportent rarement un volet "évaluation" bien développé. Une démarche d'évaluation de ces programmes éducatifs va donc être mise en place afin de poursuivre la mise en oeuvre d'activités d'éducation du patient de qualité. [...] »

Structuration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient dans le champ des maladies chroniques, Saint-Denis La Plaine, Haute Autorité de Santé (HAS), Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), Juin 2007

→ Guide méthodologique

CRAMNP J.01.04.B-11/01

« [...] Les objectifs de ce guide méthodologique sont de :

- définir l'ETP, ses finalités, son organisation ;*
- décrire la démarche d'ETP, le contenu de ses étapes et ses modalités de mise en oeuvre ;*
- proposer des points de repère pour structurer un programme d'ETP spécifique d'une maladie chronique [...]*
- faire des propositions pour l'évaluation de l'efficacité des interventions d'ETP ;*
- proposer des éléments de réflexion visant à améliorer le processus de l'efficacité de l'ETP. [...] »*

→ Recommandations : ETP - Définition, finalités et organisation

CRAMNP J.01.04-DOS1

« Ces recommandations visent à présenter à l'ensemble des professionnels de santé, aux patients et aux associations ce que recouvre l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) [...] »

→ Recommandations : ETP - Comment la proposer et la réaliser ?

CRAMNP J.01.04-DOS1

« Ces recommandations visent à aider les professionnels de santé dans la mise en œuvre d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique du patient (ETP) [...] »

→ Recommandations : ETP - Comment élaborer un programme spécifique d'une maladie chronique ?

CRAMNP J.01.04-DOS1

« Ces recommandations visent à aider les sociétés savantes et organisations professionnelles médicales et paramédicales, les groupes de professionnels de santé à définir avec les patients et leur représentants le contenu, les modalités de mise en œuvre, l'évaluation de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) dans le cadre spécifique d'une maladie chronique. [...] »

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_601290/structuration-dun-programme-deducation-therapeutique-du-patient-dans-le-champ-des-maladies-chroniques

Consulté le 11/09/08

Circulaire DGS-R12/DHOS n°E2-238 du 15 juin 2007 relative aux missions des établissements de santé en matière d'éducation thérapeutique et de prévention dans le champ de la sexualité chez les personnes vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), BO n°2007-07

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Cette circulaire vise à rappeler aux professionnels de santé leurs missions d'éducation thérapeutique (ET) et de prévention dans le champ de la sexualité chez les personnes porteuses d'une infection par le VIH. Deux documents élaborés par des experts et des acteurs de la lutte contre le VIH, destinés à aider les différents acteurs impliqués, sont joints en annexe aux fins d'une large diffusion.[...] »

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2007/07-07/a0070153.htm>

Consulté le 11/09/08

Arrêté du 18 juillet 2007 portant approbation de la convention nationale destinée à régir les rapports entre les infirmières et les infirmiers libéraux et les organismes d'assurance maladie, JO du 25 juillet 2007

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] Valorisation de l'activité des infirmières libérales
1.1. Optimisation des compétences des infirmières libérales et développement de nouveaux rôles.
1.1.1. L'implication des infirmières libérales dans la prise en charge, la surveillance et le suivi des patients atteints de pathologies chroniques.
1.1.2. La participation à des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé. [...] »

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 11/09/08

L'éducation thérapeutique dans la prise en charge des maladies chroniques : analyse économique et organisationnelle, Saint-Denis la Plaine, HAS, Novembre 2007

CRAMNP J.01.04.B-12/01

« [...] L'analyse des conditions dans lesquelles l'éducation thérapeutique est actuellement proposée montre que l'offre est diversifiée mais peu coordonnée, que les programmes développés sont hétérogènes et ne suivent pas systématiquement les étapes identifiées d'un programme de qualité, et que le financement n'est pas adapté. Il semble que seule une faible proportion de patients atteints d'une maladie chronique a effectivement accès à une ETP. Parallèlement, on observe une volonté institutionnelle forte de développer une démarche d'ETP de qualité, adaptée à la problématique des maladies chroniques. La HAS a souhaité compléter cet état des lieux par une enquête dont l'objectif est une description des modalités organisationnelles et financières de l'éducation thérapeutique dans le secteur des soins de ville. [...] Plus exactement, l'enquête est centrée sur les structures mobilisant des professionnels libéraux non hospitaliers. [...] »

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_602715/leducation-therapeutique-dans-la-prise-en-charge-des-maladies-chroniques-analyse-economique-et-organisationnelle

Consulté le 11/09/08

L'éducation thérapeutique du patient dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire de 3^{ème} génération 2006-2011, Saint-Denis, INPES, 2007

CRAMNP J.01.04.D-10

« [...] Les Sros sont structurants pour l'organisation des soins dans les établissements hospitaliers. L'introduction de l'ETP dans ces textes à valeur réglementaire assez forte constitue d'ores et déjà une reconnaissance de l'ETP. [...] Ce travail illustre ainsi la place faite à l'éducation thérapeutique du patient dans les Sros de 3^{ème} génération et ses perspectives de développement. [...] »

http://www.inpes.sante.fr/educationpatient/pdf/SROS_ETP.pdf

Consulté le 11/09/08

Délégation, transferts, nouveaux métiers... : comment favoriser des formes nouvelles de coopération entre professionnels de santé ? Saint-Denis La Plaine, HAS, ONDPS, Avril 2008
CRAMNP G.05.00-20

- « [...] Les enjeux des nouvelles formes de coopération sont multiples :
- *L'amélioration de la qualité des soins est recherchée en favorisant le développement de certaines activités (l'éducation thérapeutique par exemple) et/ou la réorganisation de la prise en charge des patients (par exemple pour le suivi des maladies chroniques) [...]. »*

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_497724/delegation-transfert-nouveaux-metiers-comment-favoriser-les-formes-nouvelles-de-cooperation-entre-professionnels-de-sante

Consulté le 16/09/08

Mission au profit du gouvernement relative aux disparités territoriales des politiques de prévention sanitaire, Rapport d'André Flajolet, Ministère de la santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Avril 2008

CRAMNP J.01.00-43

« [...] *Recommandation Ai1*
Définition de la « prévention globale » entendue comme la gestion de son patrimoine santé.
Gestion active et responsabilisée par la personne de son patrimoine santé dans tous les aspects de la vie. L'action de promotion de la santé, de prévention des maladies ou d'éducation thérapeutique est déclenchée par un ou des professionnels [...]. »

http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Flajolet.pdf

Consulté le 11/09/08

Education du patient dans les établissements de santé français : l'enquête EDUPEF, Saint-Denis, INPES, Evolutions n°9 de Mars 2008

CRAMNP E.11

« [...] *Aujourd'hui les directions des établissements sont en attente d'une reconnaissance professionnelle et financière de ces activités [d'éducation thérapeutique], tandis que les responsables souhaitent des moyens plus importants en personnel et une aide à la structuration de celles-ci [...]. »*

<http://www.inpes.sante.fr/evolutions/pdf/evolutions9.pdf>

Consulté le 11/09/08

Décret n°2008-377 du 17 avril 2008 relatif aux conditions d'implantation applicables à l'activité de soins de suite et de réadaptation, JO du 20 avril 2008
CRAMNP J.01.04-DOS1

*« [...] L'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation ne peut être accordée [...] que si l'établissement de santé est en mesure d'assurer :
[...]
« 2° Des actions de prévention et l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage » [...]. »*

<http://www.legifrance.gouv.fr/>
Consulté le 15/09/08

Dix recommandations pour le développement de programmes d'éducation thérapeutique du patient en France, Paris, SFSP (Société Française de Santé Publique), Juin 2008
CRAMNP J.01.04-DOS1

*« [...] La SFSP propose de
[...]
1- Intégrer la définition de l'éducation thérapeutique dans le code de la santé publique [...]
2- Intégrer dans la prochaine Loi de santé publique les modalités d'organisation des programmes d'éducation thérapeutique [...]
3- Confier l'orientation nationale au ministère de la santé [...]
4- Confier aux pôles prévention des ARS le pilotage régional des programmes régionaux d'éducation thérapeutique [...]
6- Créer un fonds sanctuarisé « éducation thérapeutique de ville » [...]
10- Structurer les offres de formation [...] »*

<http://www.sfsp.fr/manifestations/pdf/RecoETP.pdf>
Consulté le 11/09/08

Circulaire n°DHOS/E2/MT2A/2008/236 du 16 juillet 2008 relative au financement de la mission d'intérêt général (MIG) « actions de prévention et d'éducation thérapeutique relatives aux maladies chroniques » et portant sur la mise en place d'un suivi de l'activité d'éducation thérapeutique dans les établissements de santé
CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] La circulaire présente la modélisation du financement retenue pour la MIG « éducation thérapeutique » et propose de répartir les financements de manière proportionnée aux activités et sur la base de critères de qualité. [...] »

http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-08/ste_20080008_0100_0143.pdf
Consulté le 12/09/08

Santé : changer de logiciel ! Pour une refondation de notre pacte social de santé, Livre blanc du CISS (Collectif Inter-associatif Sur la Santé), Paris, CISS, Juillet 2008

CRAMNP G.03.00-22

« [...] Propositions

- *Reconnaissance légale des actions associatives de patients dans l'éducation thérapeutique, sur la base du respect d'un référentiel. [...]*
- *Reconnaissance de la capacité des associations à organiser des actions d'éducation thérapeutique, en collaboration avec des professionnels de santé [...]*»

http://www.leciss.org/fileadmin/Medias/Documents/080711_LivreBlancCISS_Sante-ChangerDeLogiciel_BasseDef.pdf

Consulté le 15/09/08

Pour une politique nationale d'éducation thérapeutique du patient, Rapport présenté par Christian Saout, président du CISS, Paris, Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Septembre 2008

CRAMNP J.01.04.A-35/01

« [...] Plusieurs objectifs ont guidé la mission :

- *Définir les modèles d'éducation thérapeutique les plus pertinents au regard du système de soins français ;*
 - *Préciser les modalités nécessaires à leur mise en œuvre ;*
 - *Proposer à côté des actions d'éducation thérapeutique stricto sensu, une typologie des actions d'accompagnement à la qualité de vie et d'aide à l'observance.*
- [...]

Articles de loi relatifs à l'Education Thérapeutique du Patient, proposés par les membres de la mission

1. Droit Général

Toute personne atteinte d'une maladie chronique [...] bénéficie avec son accord d'un plan personnalisé d'éducation thérapeutique intégré dans un plan de soins coordonnés. [...]»

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000578/>

Consulté le 11/09/08

Proposition de loi relative au plan de soins coordonnés des malades chroniques et des bénéficiaires du régime des affections de longue durée, présentée par Chroniques Associés, Pantin, AIDES, Septembre 2008
CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] *Article 3.*

L'assuré [...] a le droit au libre choix du service ou de l'intervenant offrant des actions d'accompagnement, d'aide à l'observance ou d'éducation thérapeutique. [...] En cas de désaccord avec le service ou de l'intervenant, il peut à tout moment interrompre les actions [...].

Article 4.

Il est créé un fonds national de développement des actions d'accompagnement, d'aide à l'observance et d'éducation thérapeutique alimenté par des versements de l'Etat et des caisses nationales d'assurance maladie. [...]»

http://www.aides.org/plaquettes/chroniques/Doc_complet.pdf

Consulté le 15/09/08

Vocabulaire de la santé (liste de termes, expressions et définitions adoptés), JO du 6 septembre 2008

CRAMNP J.01.04-DOS1

« [...] *éducation thérapeutique*

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Enseignement individuel ou collectif dispensé à un patient ou à son entourage en vue d'améliorer la prise en charge médicale d'une affection, notamment d'une affection de longue durée.

Équivalent étranger : therapeutic education.[...]»

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Consulté le 27/10/08

Projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires, Paris, Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Octobre 2008

CRAMNP G.03.00-24

« [...] *Au livre Ier de la première partie du code de la santé publique, il est ajouté un titre VI ainsi rédigé :*

"Titre VI

Éducation thérapeutique du patient

Chapitre unique

Art. L1161-1. - L'éducation thérapeutique du patient fait partie intégrante de la prise en charge du patient et de son parcours de soins.

Les compétences nécessaires pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient sont déterminées par décret.

Art. L1161-2. - Les programmes d'éducation thérapeutique du patient sont conformes à un cahier des charges national dont les modalités d'élaboration et le contenu sont définis par arrêté du ministre chargé de la santé . [...]»

http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Projet_de_Loi.pdf

Consulté le 23/10/08